

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le 08/04/2022

ID : 030-213003239-20220405-D2022_08-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SOUSTELLE
30110

Séance du **Mardi 05 Avril**

Numéro de délibération **D2022_08**

L'an 2022

et le Mardi 05 Avril

à 18 heures.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Georges RIBOT

Présents :

Georges RIBOT, Jean Pierre OZIL, Sébastien KUBANI, Claude SOLEIROL, Eric PRIVAT, Jerome NOGARET, Laurent BRUNEL

Représentés: Christian PRIVAT par Jean Pierre OZIL, Ophélie COEURDACIER DE GESNES par Georges RIBOT

Absents :

Excusés : Loïc VOILLIOT, Céline LINGERAT

A été nommé secrétaire :

Sébastien KUBANI

Objet de la Délibération

Approbation du budget primitif 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif présenté par Monsieur le Maire comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 592 266,00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 495 182,00 €

TOTAL : 1 087 448 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu le projet de budget primitif 2022

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 présenté ci-dessus

Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire : Georges RIBOT

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le

du

publication

notification

du

